

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Mixte du mercredi 26 mai 2021

L'Assemblée Générale Mixte de AKWEL s'est tenue le mercredi 26 mai 2021 au siège social, sous la présidence de Mr André COUTIER, Président du Conseil de Surveillance.

Le quorum s'est établi à 90,13 %.

L'Assemblée Générale a adopté l'ensemble de résolutions proposées par le Directoire à l'exception de celle relative au renouvellement de la convention de prestation de services avec la société COUTIER DEVELOPPEMENT.

L'Assemblée Générale a notamment :

- Approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2020 et a décidé de verser un dividende de 0,45 euros par action.
- Donné quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance pour leur mandat au cours de l'exercice 2020 ;
- Approuvé le renouvellement de (i) la convention d'animation conclue avec la société COUTIER DEVELOPPEMENT, (ii) la convention de prestations de services d'expertises de nature financière conclue avec la société ATF, (iii) la convention de mise à disposition d'un local et prestations d'assistance juridique et administratif conclue avec la société COUTIER DEVELOPPEMENT et (iv) la convention de mise à disposition d'un local et prestations d'assistance juridique conclue avec la société COUTIER SENIOR ;
- Approuvé les informations mentionnées au I de l'article L.22-10-9 du Code de commerce ;
- Approuvé la politique de rémunération des mandataires sociaux ainsi que les éléments de rémunérations qui leur ont été versés ou attribués en 2020 ;
- Fixé le montant de la rémunération annuelle allouée au Conseil de surveillance à la somme de 132.000 euros ;
- Renouvelé l'autorisation au Directoire en matière d'achat et de vente de titres AKWEL selon contrat d'animation.

Le détail des votes de l'Assemblée Générale est disponible sur le site Internet de la Société dans la rubrique « Mise à disposition de documents préparatoires et post assemblées ».